



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 29 Septembre 2011

Date de la convocation 21 Septembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,</p> <p>CEYRAS : Mme BARRE Berthe,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER Gilbert, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DEULEUZE Elisabeth,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel,</p> <p>NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard,</p> <p>PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques,</p> <p>PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérard, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.FABREGUETTES Bernard à M.GARROFE Gilbert, M.MARTINEZ Antoine à M.SOBELLA Henri, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel à M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François à M.LEBREAU Jean-Jacques.</p>

Objet : Contrat de projet départemental du Clermontais – 2011

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le contrat de projet départemental 2011 du Clermontais, dont un projet a été établi entre le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111005-2011-09-29-27-DE
Date de signature : 07/10/2011
Date de réception : 07/10/2011

Il précise que ce contrat tripartite contient un plan d'actions pour l'année 2011 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée pour partie par la Commune, par l'Office culturel du Clermontais, et pour partie par la Communauté de communes.

Monsieur LACROIX présente au conseil le tableau ci-dessous qui reprend la répartition globale des cofinancements du Département, ainsi que le montant global des actions communales et communautaires, en fonctionnement et en investissement.

Partenaires territoriaux	Fonctionnement			Investissement			Cumul		
	Coût actions	Subvention CG 34	%	Coût actions	Subvention CG	%	Coût global des actions	Subvention globale CG 34	%
Ville de Clermont l'Hérault	72 702	27 261	50%	212 400	105 100	49%	285 102	132 361	46%
Communauté de communes du Clermontais	200 000	40 000	20%	4 075 000	615 000	15%	4 275 000	655 000	15%
OCC (tiers bénéficiaire)	84 800	28 000	33%	103 612	10 000	10%	188 412	38 000	20%
Totaux	357 502	95 261	26%	4 391 012	730 100	17%	4 748 514	825 361	17%

Soit, pour l'ensemble des actions de la Communauté de communes, un coût total de dépenses de fonctionnement de 200 000 euros cofinancées à hauteur de 40 000 euros (20%) par le Département, et 4 075 000 euros de dépenses d'investissement cofinancées à hauteur de 655 000 euros (15%).

Le tableau joint en annexe détaille la programmation pour 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contrat de projet départemental 2011 du Clermontais, tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.